The Bill was then ordered for a second reading on Tuesday.

THE NORTH-WEST

Sir George E. Cartier gave notice that on Tuesday next he would move, seconded by Hon. Mr. McDougall, that the House go into Committee of the Whole to consider a series of resolutions respecting the acquisition of the territorial and other rights of the Hudson's Bay Company in Rupert's Land, and any other part of British North America not comprised in Canada, Rupert's Land, or British Columbia, and respecting the admission of the North West Territory. He said the resolutions would be distributed as soon as possible, but perhaps would not be ready in French and English for the House to go into Committee on Tuesday.

DUTY ON AMERICAN GRAIN

Mr. Jones (Leeds and Grenville North) gave notice that he would move, on the first convenient day, that it is expedient to impose a duty on all American wheat, corn, rye, barley, and other grains imported into Canada, intended to be used in the manufacture of spirits, wine, beer and other spirituous liquors, and that such duty be 20 per cent on the estimated value of such grain at the Canadian port of entry.

OFFENCES AGAINST THE PERSON

Sir John A. Macdonald moved the second reading of the Bill respecting offences against the person.

Hon. Mr. Dorion said, since he had given notice of his amendment with reference to flogging, he found the Minister of Justice had got his other Bills so amended as to reduce the cases in which flogging was to be administered to a very few. His (Mr. Dorion's) feeling, however, was so strong that we ought not to recede from the position we had taken long ago on this subject, that he must persist in his amendment. If we looked to the history of flogging, we would find that in the Middle Ages it was very frequently administered, with a view of driving from crime; but within the last half century a great change has taken place in the opinion of publicists, and in the criminal law of almost every other country, with reference to this matter. It had been abolished in Prussia, Russia, Austria, Switzerland, in large portions of Italy, and in fact it now existed, partially indeed, and in a very few cases in England; and the

[Sir John A. Macdonald.]

La deuxième lecture du projet de loi est ordonnée pour mardi.

LE NORD-OUEST

Sir George-É. Cartier prévient que mardi prochain il proposera, appuyé par l'hon. M. McDougall, que la Chambre siège en Comité général pour étudier une série de résolutions concernant l'acquisition des droits territoriaux et autres de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la Terre de Rupert et de toute autre partie de l'Amérique du Nord britannique située hors du Canada, de la Terre de Rupert ou de la Colombie-Britannique, et concernant l'admission du Territoire du Nord-Ouest. Il dit que les résolutions seront distribuées aussitôt que possible mais qu'elles ne seront peut-être pas prêtes en français et en anglais mardi au momen où la Chambre siégera en Comité.

LES DROITS IMPOSÉS SUR LES CÉRÉALES AMÉRICAINES

Mr. Jones (Leeds et Grenville Nord) prévient qu'il proposera, dès que possible, d'imposer des droits sur tout le blé, le maïs, le seigle, l'orge et autres céréales importées des États-Unis au Canada, pour la fabrication de spiritueux, vin, bière et autres boissons alcooliques, et que ces droits se montent à 20 p. 100 de la valeur estimée des céréales au port d'entrée canadien.

LES DÉLITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

Sir John A. Macdonald propose la deuxième lecture du projet de loi concernant les délits contre la société.

L'hon. M. Dorion dit que depuis qu'il a indiqué son intention de proposer un amendement concernant la peine du fouet, il a découvert que le ministre de la Justice a modifié ses autres projets de loi de façon à réduire presque totalement le nombre de cas où le fouet devra être administré. Il (M. Dorion) est cependant tellement persuadé que nous devrions nous en tenir à la position que nous avions adoptée il y a longtemps qu'il se voit obligé de maintenir son amendement. Si nous étudions la peine du fouet, du point de vue historique, nous voyons qu'au Moyen Age elle était très fréquemment administrée en vue de dissuader les criminels; mais depuis un demi-siècle, un grand changement s'est produit dans l'opinion des journalistes et dans le droit criminel de presque tous les pays. Elle a été abolie en Prusse, en Russie, en Autriche, en Suisse, dans une grande partie de l'Italie, et en fait, elle n'est appliquée en Angleterre